**La Médiathèque de Rousset**
**Espace Multimédia**
**Charte d'utilisation**

L'Espace Multimédia, section à part entière de La Médiathèque, a pour missions : mettre à la disposition du public le plus large les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en assurer l'égalité d'accès. Ainsi, il développe leur dimension culturelle, à la fois comme outil d'accès à la culture et comme outil d'expression et de création.

## I – Conditions générales d'accès

L'Espace Multimédia est accessible aux heures d'ouverture de La Médiathèque

Le mardi entre14h et 18h30
Le mercredi entre 10h et 18h30
Le jeudi entre 14h et 18h30
Le vendredi entre 14h et 18h30
Le samedi de 10h à midi

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des ateliers et de la disponibilité du personnel.

## II – Services proposés

Tous les usagers de La Médiathèque ont accès à ces services, après présentation de leur carte d'adhérent à la banque de prêt. Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les ordinateurs sont utilisables gratuitement, sous réserve de disponibilité.

## III – Conditions générales d'utilisation

1. La logithèque est un service public destiné au travail individuel de recherche documentaire. Le personnel en poste n'assure aucun accompagnement individuel.

2. Les imprimantes ne peuvent servir à des tirages en nombre. Toute impression doit faire l'objet d'une demande préalable à la banque de prêt. Le personnel est seul habilité à accéder au bac « papier » de l'imprimante. Les impressions peuvent s'effectuer depuis n'importe quel ordinateur. Cette utilisation nécessite toutefois l'intervention préalable du personnel.

3. La Médiathèque ne garantit pas la confidentialité des fichiers de travail réalisés à partir des postes. L'utilisation des clés USB est tolérée.

## IV – Conditions d'utilisation d'Internet

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur l'écran des documents qu'il choisit de consulter. La médiathèque est dotée d'un système de filtrage d'accès à Internet
Le personnel se réserve le droit d'interdire l'accès à l'espace multimédia suite à un comportement non conforme à la Charte d'utilisation.

L'accès à Internet est gratuit.